

Délibération n° 21	Conseil Municipal du 7 avril 2016	
FINANCES	Domaine de compétence : FISCALITE	
<p>Le jeudi 7 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>		
<table border="1"> <tr> <td> Date de convocation : 24/03/2016 Membres présents : 24 Membres ayant donné pouvoir: 8 Membres excusés : 1 Nombre de votants : 32 Affiché le 30/03/2016 </td> </tr> </table>	Date de convocation : 24/03/2016 Membres présents : 24 Membres ayant donné pouvoir: 8 Membres excusés : 1 Nombre de votants : 32 Affiché le 30/03/2016	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Angélique COUSIN, Madame Marie- Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Stéphanie CODRON,</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Date de convocation : 24/03/2016 Membres présents : 24 Membres ayant donné pouvoir: 8 Membres excusés : 1 Nombre de votants : 32 Affiché le 30/03/2016		
Objet : Taux de fiscalité 2016		
Rapporteur : Madame Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances		
Synthèse de la délibération :	Taux de fiscalité 2016	

Je vous propose de fixer les taux d'imposition 2016 comme présentés dans le tableau ci-dessous :

	TAUX 2015	TAUX 2016
Taxe d'habitation	18,89 %	18,89 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,83 %	24,83 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,75 %	56,75 %
---	---------	---------

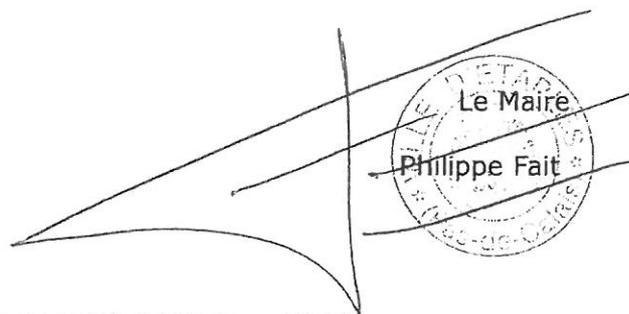
Ces taux restent identiques aux taux votés en 2015.

Par voix pour, contre et abstentions, la proposition est adoptée.

Délibération adoptée avec 32 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Le Maire" and "Philippe Fait" and is surrounded by a decorative border.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160407-delib21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

